

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2015
AU BUREAU MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS :

Madame Dominique Payette, mairesse
Monsieur Guy Rochette, conseiller au siège # 1
Monsieur Alexandre Morin, conseiller au siège #2
Monsieur Brian Ross, conseiller au siège # 4
Monsieur Bruce Wallace, conseiller au siège #5
Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère au siège #6

EST ABSENT:

Monsieur Marc Boiteau, conseiller au siège #3

Madame Dominique Payette, préside l'assemblée et madame Guylaine Thibault agit à titre de greffière.

ORDRE DU JOUR :

01- Adoption de l'ordre du jour.

02- Adoption de procès-verbaux.

03- Mot de la mairesse.

04- Mot des conseillers.

05- Gestion administrative :

- a) Rapport sur les autorisations de dépenses;
- b) Comptes à payer;
- c) Comptes à recevoir;
- d) Demande de carte de crédit.

06- Traitement des eaux usées :

- a) Achat d'alun 2015;
- b) Regroupement pour l'achat d'alun 2016, 2017 et 2018.

07- Mandat pour l'étude de propositions d'annexion.

08- Infrastructures :

- a) Réfection de la rue du Ruisseau;
- b) Réfection du poste de surpression d'eau potable;
- c) Service d'ingénierie.

09- Règlement sur les nuisances.

10- Projet de règlement relatif aux matières résiduelles.

11- Projet de règlement concernant le stationnement.

12- Varia.

- a) Urbanisme – Inspection municipale;
- b) Étalonnage du poste de pompage des eaux usées.

13- Période de questions.

10-15-01 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2015-054 Il est proposé par monsieur Bruce Wallace, conseiller, appuyé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation en y ajoutant les points suivants :

12a) Urbanisme – Inspection municipale;

12b) Étalonnage du poste de pompage des eaux usées.

10-15-02 Adoption de procès-verbaux

Résolution 2015-055 Il est proposé par monsieur Bruce Wallace, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal no. 2015-08, séance ordinaire du 10 août 2015.

10-15-03 Mot de la mairesse

Madame Payette s'excuse auprès des citoyens pour les travaux de dynamitage qui ont débuté sans qu'ils soient informés.

Elle avise que des réunions de chantier seront tenues régulièrement concernant la construction des infrastructures reliée au projet *Les Hauts-Bois de Lac-Delage, phase I*.

Elle mentionne également que le maire de Stoneham et elle-même ont rencontré certaines personnes du cabinet du Ministre des Affaires municipales concernant le dossier de mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées.

10-15-04 Mot des conseillers

Madame Bousquet, conseillère, mentionne que le thème pour la Fête des Tuques 2016 a été déterminé. Elle fait également un appel aux personnes intéressées à s'impliquer dans l'organisation de cette activité.

10-15-05 Gestion administrative

a) Rapport sur les autorisations de dépenses

Madame Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière, dépose la liste des autorisations de dépenses d'août 2015.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

b) Comptes à payer

Résolution 2015-056 ATTENDU QUE les comptes à payer au 31 août 2015 totalisent un montant de 4 882,77\$;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie des listes de comptes payables et des factures payées par paiement électronique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par monsieur Bruce Wallace, conseiller, et unanimement résolu :

QUE tous les rapports déposés soient acceptés;

QUE soit entériné le paiement des factures d'août payées électroniquement (20 293,52 \$);

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 31 août 2015, et ce, selon les échéances prescrites.

c) Comptes à recevoir

Madame Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière, dépose la liste des taxes à recevoir au 4 septembre 2015 qui totalisent un montant de 47 889,14 \$.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

d) Demande de carte de crédit

Résolution 2015-057 Il est proposé par monsieur Brian Ross, conseiller, appuyé par monsieur Guy Rochette, conseiller, et unanimement résolu :

QUE Ville de Lac-Delage délègue à madame Guylaine Thibault, directrice générale, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Cartes Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE Ville de Lac-Delage soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE Ville de lac-Delage s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnants et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE madame Guylaine Thibault, directrice générale, soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE madame Guylaine Thibault puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la

modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;

QUE la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

10-15-06 Traitement des eaux usées

a) Achat d'alun 2015

Résolution 2015-058 ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues pour l'achat d'alun, soit:

Kemira	197 \$ par tonne liquide
Chemtrade	213,60 \$ par tonne liquide

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par monsieur Bruce Wallace, conseiller, et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'alun liquide (environ 30 tonnes), et ce, de la compagnie Kemira.

b) Regroupement pour l'achat d'alun 2016, 2017 et 2018

Résolution 2015-059 ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le sulfate d'aluminium (alun)* dans les quantités nécessaires pour ses activités des trois prochaines années : 2016, 2017 et 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par monsieur Bruce Wallace, conseiller, et unanimement résolu que Ville de Lac-Delage confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20162018 mis en place par l'UMQ couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au le 31 décembre 2018 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés pour *le sulfate d'aluminium (alun)* nécessaire aux activités de notre organisation municipale;

QUE des contrats une durée de deux (2) ans plus une (1) année supplémentaire en option pourront être octroyés selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE Ville de Lac-Delage confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;
QUE si l'UMQ adjuge un contrat, Ville de Lac-Delage s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, Ville de Lac-Delage s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE Ville de Lac-Delage reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

10-15-07 Mandat pour l'étude de propositions d'annexion

Résolution 2015-060 ATTENDU QUE le conseil municipal de Lac-Delage souhaite présenter à la population, les alternatives qui s'offrent à elle concernant l'existence future de Ville de Lac-Delage, soit :

- annexion à la municipalité de Stoneham
- annexion à la ville de Québec
- demeurer une entité distincte

ATTENDU QUE la consultante madame Josée Desmeules a déposé une offre de service relative à l'étude de ces 3 possibilités, incluant la présentation publique des résultats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, appuyée par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu :

QU'un mandat soit octroyé à madame Josée Desmeules conformément à l'offre transmise le 26 août 2015, ce pour une somme de 5 000 \$;

QUE l'argent nécessaire à l'acquittement de cette dépense provienne du surplus accumulé non affecté.

10-15-08 Infrastructures

a) Réfection de la rue du Ruisseau

Résolution 2015-061 ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage souhaite que les travaux relatifs à la réfection de la rue du Ruisseau, voirie et drainage, fassent l'objet d'une surveillance par la firme d'ingénierie ayant réalisé les plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par monsieur Guy Rochette, conseiller, et unanimement résolu :

QUE soit octroyé le mandat de surveillance des travaux de réfection de la rue du ruisseau à la firme Stantec (anciennement Dessau);

QUE ce mandat soit facturé sur une base horaire mais sans excéder la somme de 12 000 \$ (avant taxes), soit :

- surveillance bureau 100 \$/ heure
- surveillance chantier 75 \$/ heure

QUE cette dépense soit acquittée par le montant disponible au compte budgétaire « *Affectation aux activités d'infrastructures* ».

b) Réfection du poste de surpression d'eau potable

Résolution 2015-062 ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage doit faire la réfection de son poste de surpression d'eau potable, sis sur la rue des Crans;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage souhaite faire un appel d'offres du type « *Ingénierie et construction* »;

ATTENDU QUE madame Thibault, directrice générale, a besoin d'assistance technique pour la préparation de cet appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Rochette, conseiller, appuyé par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu :

QU'un mandat soit octroyé à monsieur Rudy Bédard de la firme Devplus pour la préparation de l'appel d'offre : *Ingénierie et construction – Poste de surpression d'eau potable (rue des Crans)*;

QUE ce mandat soit facturé sur une base horaire, soit au taux de 92\$/heure, sans excéder la somme de 2 500 \$;

QUE cette dépense soit acquittée par le solde disponible au règlement d'emprunt no. E-2013-02.

c) Service d'ingénierie

Résolution 2015-063 ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage a besoin d'un service de type « *première ligne* » en matière d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Brian Ross, conseiller, appuyé par monsieur Guy Rochette, conseiller, et unanimement résolu :

QUE la firme Devplus, représentée par monsieur Rudy Bédard, soit nommée pour répondre à ce service;

QUE ce service soit payé sur une base horaire, soit 92 \$/heure.

10-15-09 Règlement sur les nuisances

Résolution 2015-064 Il est proposé par madame Mélanie-Anne Bousquet, appuyée par monsieur Alexandre Morin, tous deux conseillers, et unanimement résolu que le règlement concernant les nuisances, portant le numéro G-2015-02 soit adopté, comme ici au long reproduit.

10-15-10 Projet de règlement relatif aux matières résiduelles

Un avis de motion est donné par monsieur Alexandre Morin concernant l'adoption prochaine d'un règlement relatif aux matières résiduelles, et ce avec dispense de lecture.

10-15-11 Projet de règlement concernant le stationnement

Un avis de motion est donné par monsieur Brian Ross concernant l'adoption prochaine d'un règlement concernant le stationnement, et ce avec dispense de lecture.

10-15-12 Varia

a) Urbanisme – Inspection municipale

Résolution 2015-065 ATTENDU QUE monsieur Sébastien Dumas, inspecteur en bâtiment et fonctionnaire désigné, n'est plus en fonction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Rochette, appuyé par monsieur Alexandre Morin, tous deux conseillers, et unanimement résolu de nommer monsieur Louis Mathieu Fréchette de la firme DDM pour agir en tant qu'inspecteur en bâtiment et fonctionnaire désigné jusqu'à ce que ce poste soit comblé de façon définitive.

b) Étalonnage du poste de pompage des eaux usées

Résolution 2015-066 ATTENDU QU'il est nécessaire de vérifier la capacité d'interception du poste de pompage des eaux usées pour s'assurer que le développement du secteur Nord de la municipalité puisse y être reçu;

ATTENDU QUE la firme Tétra Tech a déposé une offre de service pour réaliser ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le mandat d'étalonnage du poste de pompage des eaux usées soit octroyé à la firme Tetra Tech, ce pour une somme de 2 500 \$ plus taxes;

QUE Ville de Lac-Delage facture cette dépense au promoteur, soit Immeubles des Monts inc.

10-15-13 Période de questions

L'ordre du jour étant épuisé, madame Dominique Payette, mairesse, propose de répondre aux questions des citoyens présents.

Résolution 2015-067 Il est proposé par madame Mélanie-Anne Bousquet, appuyée par monsieur Guy Rochette, tous deux conseillers, et unanimement résolu de lever la présente assemblée.

Dominique Payette, mairesse

Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière